



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et de ses prolongements régionaux et mondiaux

16-18 novembre 2009
Bangkok

**PRINCIPAUX PROGRÈS ET DIFFICULTÉS CONSTATÉS DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING :
BONNES PRATIQUES, OBSTACLES ET NOUVEAUX DÉFIS**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DE BEIJING DANS LA RÉGION DE LA CESAP**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Dans le présent document, le secrétariat expose sous forme résumée les progrès accomplis et les obstacles rencontrés par les États membres de la CESAP dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il s'est inspiré pour ce faire des réponses données dans un questionnaire envoyé à tous les États membres de la Commission et il met en évidence les mesures prises par les pays pour traduire en actes les engagements pris dans les 12 domaines critiques depuis le dernier examen il y a cinq ans. Il y fait également une large place aux principales questions soulignées dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment les nouvelles technologies, la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes et la jouissance pleine et entière de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. PROGRÈS ET DIFFICULTÉS CONSTATÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING	3
A. Les femmes et la pauvreté.....	3
B. Éducation et formation des femmes	4
C. Les femmes et la santé	5
D. La violence contre les femmes	6
E. Les femmes et les conflits armés.....	7
F. Les femmes et l'économie	8
G. Les femmes et la prise de décisions	10
H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	11
I. Les femmes et les droits de l'homme	12
J. Les femmes et les médias.....	13
K. Les femmes et l'environnement.....	15
L. La petite fille	17
II. CONCLUSION	18

Introduction

1. Le Programme d'action de Beijing¹ se fonde sur les engagements pris aux précédentes conférences de l'ONU sur les femmes ainsi que sur le cadre constitué par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,² fixant un programme transformateur pour parvenir à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme. Dans le présent rapport, le secrétariat propose un aperçu des principaux défis à relever et des progrès accomplis au cours des cinq dernières années par les États membres de la CESAP dans l'application du Programme d'action ainsi que des mesures prises pour remédier aux grands problèmes mis en exergue dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) intitulé « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing »³, notamment les nouvelles technologies, la violence à l'égard des femmes et le trafic d'êtres humains.⁴

¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, n° de vente E.96.IV.13), chap.1, résolution 1, annexe II.

² Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution de l'Assemblée générale S-23/3, annexe.

⁴ Sauf indication contraire, les informations concernant les pays proviennent des réponses à un questionnaire relatif à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale distribué à tous les États membres de la CESAP en préparation aux examens et évaluations régionaux qui se dérouleront dans le cadre du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing en 2010.

I. PROGRÈS ET DIFFICULTÉS CONSTATÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

2. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont accompli des progrès sensibles au cours des cinq dernières années dans plusieurs domaines, notamment la violence à l'égard des femmes – s'agissant en particulier de reconnaître les crimes d'honneur et le trafic d'êtres humains comme des problèmes graves et des délits à caractère criminel. Un grand nombre de pays ont légiféré contre la traite des êtres humains et la violence domestique. Bien qu'il y ait eu des progrès de fait dans les domaines de la femme et la pauvreté et la femme et l'économie, ceux-ci n'ont pas été durables. Par ailleurs, l'absence de progrès dans l'exercice des droits de la femme en matière de reproduction et de réduction de la mortalité maternelle demeure préoccupant. De même, le rôle de la femme et la prise en compte des considérations sexospécifiques dans les grands problèmes notamment l'impact des changements climatiques, devraient faire l'objet d'une plus grande attention. Dans les parties qui suivent, on trouvera un aperçu des progrès accomplis et des défis à relever dans chacun des domaines critiques.

A. Les femmes et la pauvreté

3. Bien que la région de l'Asie et du Pacifique se soit affirmée comme une puissance économique et comme le moteur de la croissance mondiale, les inégalités se sont creusées dans de nombreux pays et les femmes constituent la majeure partie des pauvres de la région. Elles représentent souvent la majorité des petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance et elles sont aussi nombreuses à être employées dans le secteur informel sans sécurité d'emploi ni protection sociale. La crise économique a eu un impact négatif sur le secteur du crédit en général, notamment le microcrédit dont les femmes pauvres dépendent puisqu'elles n'ont pratiquement pas accès aux établissements bancaires et autres sources de crédit formel.

4. Le fait que beaucoup de gouvernements de la région sont de plus en plus nombreux à considérer que la problématique du genre est un pilier important des stratégies de réduction de la pauvreté est une évolution positive. Ils reconnaissent également de plus en plus qu'aider les femmes à développer leurs capacités et favoriser leur accès à l'emploi est un bon investissement pour le développement économique et social d'un pays. Ainsi, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, la Géorgie, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et la République démocratique et populaire lao ont fait du genre un des éléments-clés de leur stratégie nationale de réduction de la pauvreté ou de leur stratégie nationale de développement. Toutefois, il faut que les gouvernements se préoccupent davantage de l'impact des mesures de réduction de la pauvreté et des compressions budgétaires sur les hommes comme sur les femmes.

5. Plusieurs pays ont mis en place ou renforcé des programmes de soutien aux femmes entrepreneurs, notamment par la formation et l'accès au crédit. À Samoa, le mécanisme de microfinancement South Pacific Business Development cible les femmes au chômage ou privées d'accès au crédit bancaire pour soutenir leurs activités rémunératrices et leurs petites entreprises familiales. Ce mécanisme a été mis au point par le gouvernement, en partenariat avec l'une des organisations non gouvernementales (ONG) de femmes et il est géré par le Ministère de la femme, de la communauté et du développement social en coopération avec la Banque de développement de Samoa.

6. Dans d'autres pays, les gouvernements ont introduit toute une gamme de programmes pour réduire la pauvreté parmi les femmes. Le Gouvernement chinois a pris des mesures de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminins au titre de la loi sur la promotion de l'emploi. Les femmes sans travail peuvent obtenir des consultations et une information gratuites sur les emplois disponibles pour améliorer leurs chances d'être réembauchées. Au Bangladesh, un programme pour la promotion des groupes vulnérables vise les femmes, en particulier les femmes rurales, très pauvres qui ne disposent pas de moyens de production et sont chefs de famille (voir CEDAW/C/BGD/5, p. 43). La République de Corée a adopté un plan de relance pour faire face à la crise économique prévoyant un accroissement de l'aide sociale pour stabiliser les moyens de subsistance des groupes à faible revenu et réduire les frais d'entretien des enfants.⁵

B. Éducation et formation des femmes

7. Si beaucoup de gouvernements de la région ont pris des engagements pour atteindre la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et si plusieurs pays ont ajouté quelques années à la durée de l'enseignement obligatoire et augmenté leur budget de l'éducation, les dépenses dans ce domaine continuent d'être faibles. Beaucoup de pays dépensent encore moins de 3 % de leur PIB pour l'éducation.⁶ Certains réduisent même ces dépenses alors que des recherches ont démontré que l'éducation des filles contribuait à la croissance économique.⁷ Selon des estimations de la CESAP, un accroissement de 1 % du taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire pourrait faire progresser la croissance annuelle de la région de 0,23 %.⁸ Les taux de réussite et les inscriptions dans les écoles secondaires sont encore faibles dans un certain nombre de pays et doivent faire l'objet d'une plus grande attention.

8. En 2005, les pays et zones de la région énumérés ci-après avaient atteint la cible de la parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur : Arménie, Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Hong Kong (Chine), Fédération de Russie, Géorgie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Palaos, Philippines, Thaïlande et Tonga. Aux Fidji, en Mongolie et aux Philippines, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les établissements d'enseignement secondaire et, dans certains pays, elles le sont également dans ceux de l'enseignement supérieur. Ainsi, à Brunéi Darussalam et aux Maldives les ratios garçon/fille dans l'enseignement supérieur sont respectivement de 1,88 et 2,37.⁹

9. En ce qui concerne les mesures incitatives, le Bangladesh et la Chine, notamment, versent des allocations aux parents pour les encourager à maintenir leurs filles à l'école, ce qui contribue à réduire le nombre d'enfants qui travaillent et celui des mariages précoces. D'autres gouvernements ont mis en place des programmes d'allocations en espèces à certaines conditions pour aider les familles pauvres à financer la scolarisation de leurs enfants. En Inde, au Bangladesh et au Népal des espèces sont versées directement aux familles et des bourses octroyées aux enfants. Au Cambodge, des programmes de ce type ont permis de réduire de 20 à 30 % le taux

⁵ CESAP, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009* (publication des Nations Unies, n° de vente E.09.II.F.11), tableau 4.2 (tableau mis à jour consultable sur www.unescap.org/pdd/publications/survey2009/stimulus/fiscal-stimulus.pdf).

⁶ CESAP, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2008* (publication des Nations Unies, n° de vente E.09.II.F.1), p. 92.

⁷ Voir, par exemple, Dina Abu-Gharida et Stephan Klasen, « The costs of missing the Millennium Development Goal on gender equity », *World Development*, vol. 32, No. 7, pp. 1075-1107.

⁸ CESAP, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2007* (publication des Nations Unies, n° de vente E.07.II.F.4), p. 106.

⁹ CESAP, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2008* (publication des Nations Unies, n° de vente E.09.II.F.1), p. 39-40.

d'abandon scolaire parmi les élèves de sixième et de septième.¹⁰ Il existe en outre dans ce pays un programme d'hébergement des fillettes chez les enseignantes locales, ce qui leur assure le gîte et le couvert dans des conditions de sécurité.¹¹ En République démocratique populaire lao, certains projets ciblent les enfants des minorités ethniques, en particulier les filles, et font intervenir des conseillers pédagogiques et des enseignants de divers groupes ethniques.¹² Des recherches effectuées récemment au Bangladesh montrent que l'accès des femmes à l'emploi, en particulier dans l'industrie du vêtement, a également encouragé de nombreuses familles à soutenir l'éducation de leurs filles.¹³

10. Beaucoup de pays ont créé des programmes pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'éducation, notamment par une plus grande sensibilisation aux besoins des écolières. Plusieurs pays organisent des programmes de formation à caractère sexospécifique à l'intention des enseignants. Au Bangladesh, un programme de formation continue propose un cours pour l'obtention d'un certificat en éducation comprenant un module sur les problèmes de genre, et encourage les enseignants à concevoir des méthodes d'enseignement plus inclusives.¹⁴ Les autorités de Samoa ont introduit des mesures telles que la formation initiale et la formation continue, la formulation d'un cadre national pour le perfectionnement des enseignants et l'amélioration des matériels d'enseignement. La Turquie offre toute une série de programmes d'enseignement non formel pour accroître les taux d'alphabétisation et permettre aux jeunes ayant achevé leur scolarité de poursuivre leur éducation.

11. De nombreux pays de la région offre des programmes de formation professionnelle et de développement de l'esprit d'entreprise visant principalement les femmes. En Afghanistan, par exemple, un projet de formation professionnelle pour les femmes afghanes aide les veuves à acquérir des qualifications nécessaires pour entrer sur le marché du travail et accéder à de meilleures sources de revenus.¹⁵ Le Gouvernement chinois offre une formation à l'intention des femmes rurales portant sur les qualifications professionnelles, l'alphabétisation, les techniques pratiques d'agrotechnologie et les nouvelles variétés de cultures, notamment.

12. Certains États membres de la CESAP ont effectué des enquêtes dans le secteur de l'enseignement pour comprendre comment les différences entre les sexes ou les besoins spécifiques des deux sexes sont pris en compte dans la conception des bâtiments et des équipements scolaires. Un examen des manuels scolaires a été entrepris par la République de Corée pour repérer et éliminer les images et les textes comportant des références à des stéréotypes sexistes.

C. Les femmes et la santé

13. Beaucoup de gouvernements de la région ont reconnu qu'il était important de faciliter l'accès des femmes à des soins de santé de qualité. Dans le Pacifique, la plupart des pays ont des programmes ou des stratégies de réduction des taux de

¹⁰ Banque asiatique de développement, "Breaking the poverty cycle with cash", *Development Asia* (avril 2009), n° 3, p. 7.

¹¹ UNESCO, Bangkok, *Impact of Incentives to Increase Girls' Access to and Retention in Basic Education* (Bangkok, 2004), p. 2.

¹² République démocratique populaire lao, *Education for All: Mid-Decade Assessment Report* (Ministère de l'éducation, Vientiane, 2008).

¹³ N.-H. Blunch et M.B. Das, "Changing norms about gender inequality in education: evidence from Bangladesh", Policy Research Working Paper No. 4404 (Banque mondiale, 2007), p. 9.

¹⁴ Comité consultatif de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, *Towards Gender Equality in Education: Progress and Challenges in [the] Asia-Pacific Region*, document de travail présenté à la Réunion technique Asie-Pacifique, 11-12 juin 2008, Katmandou, p. 38.

¹⁵ World University Service of Canada, "Vocational Training for Afghan women project", voir www.wusc.ca/en/overseas/asia/afghanistan.

mortalité maternelle. Le Gouvernement samoan a lancé de vastes programmes pour protéger la santé des femmes et la maternité, notamment des services d'infirmier et d'obstétrique, tandis que les autorités de Nauru ont ouvert une clinique pour le bien-être de la femme à tous les stades de son existence. Certains pays s'emploient également à renforcer la sensibilisation aux cancers du sein et de l'utérus et à encourager leur dépistage. Le Gouvernement tongan, pour sa part, a augmenté son budget de la santé.

14. Plusieurs pays, principalement en Asie du Sud, ont encore des taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés au monde ce qui est très préoccupant car la plupart de ces décès sont évitables. Il faut pour cela que les gouvernements de la région agissent de manière concertée pour : a) renforcer les systèmes de santé; b) assurer le transport des femmes enceintes dans des cliniques adéquatement équipées; c) garantir l'accès aux services de planification familiale et à l'avortement dans des conditions de sécurité; et d) prendre en compte les facteurs de risque socioculturels souvent liés à la discrimination à l'égard des femmes.

15. Certains gouvernements ont admis la nécessité d'impliquer les hommes dans la promotion de la santé génésique de la femme. Aux Philippines, par exemple, le Ministère de la santé a adopté une politique nationale et un cadre stratégique sur le rôle des hommes en la matière et lancé deux initiatives à Davao dans cet esprit : Men's Responsibilities in Gender and Development (MR GAD) et Fathers Advocating Total Health, Responsibility and Gender Sensitivity (GAD FATHERS). Dans le Pacifique, l'Association tongane pour la santé de la famille vise également à faire participer les hommes et les garçons à des programmes d'animation et de formation.

16. Plusieurs pays de la région ont adopté des programmes pour lutter contre la « féminisation » de l'épidémie de VIH. Le problème du grand nombre de femmes infectées par leur époux particulièrement préoccupant. Beaucoup de pays ont pris des mesures pour que les femmes infectées par le VIH bénéficient d'une aide et d'un traitement et pour empêcher la transmission du virus de la mère à l'enfant. D'autres pays ont lancé des campagnes de sensibilisation, en particulier parmi les professionnels du sexe et les toxicomanes.

D. La violence contre les femmes

17. Presque tous les gouvernements de la région reconnaissent qu'il est important de combattre la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique. Certains d'entre eux ont créé des commissions à cette fin et beaucoup de pays ont adopté ces cinq dernières années des textes législatifs pour lutter contre ce phénomène. D'autres ont recouru à des enquêtes pour évaluer le problème et privilégié la sensibilisation, la prévention et l'implication des hommes et des garçons.

18. Kiribati et les Îles Salomon, dans le Pacifique, ont effectué des enquêtes nationales en 2009 sur la violence à l'égard des femmes et des enquêtes similaires sont prévues dans les autres pays de la sous-région. Samoa participe au Programme du Pacifique pour la prévention de la violence domestique, dans le cadre duquel a été créée une unité spécialisée dans la lutte contre ce fléau. La Division de la femme au Ministère samoan de la femme, des collectivités et du développement social coordonne, exécute et soutient des programmes appropriés.

19. Le Premier Ministre australien a institué une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence dont sont victimes les femmes et leurs enfants et désigné un conseil national chargé d'élaborer un plan national d'action pour sa mise en œuvre. En décembre 2008, un comité permanent du Sénat pour les affaires juridiques

constitutionnelles a publié un rapport sur l'efficacité de la loi de 1984 sur la discrimination sexuelle dans l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité entre les sexes.

20. Plusieurs pays, notamment Nauru et Tonga, ont créé également des centres d'accueil offrant aux femmes des services et une protection contre la violence domestique. Au Kirghizistan, en République de Corée et en Thaïlande, ces centres d'accueil ou d'hébergement dispensent aussi des soins médicaux, des consultations psychologiques et des conseils juridiques.

21. Aux Philippines, le nombre de cas qualifiés d'actes de violence contre des femmes et leurs enfants est passé de 218 en 2004 à 3 599 en 2008 mais cela est surtout dû au fait qu'un plus grand nombre de cas ont été dénoncés après une campagne d'information sur la loi et classés comme tels par la police. Brunei Darussalam a également enregistré une augmentation de 223 % du nombre de cas dénoncés entre 2000 et 2007 mais les autorités attribuent cette recrudescence à une sensibilisation plus grande au caractère délictueux de la violence domestique. Après l'adoption de sa loi sur la lutte contre la violence domestique en 2004, la Mongolie a créé un centre national de lutte contre la violence.

22. Beaucoup de pays ont, ces dernières années, adopté des textes de loi sur le harcèlement, la violence domestique ou la violence à l'égard des femmes. Les codes criminels ou pénaux ont été révisés dans des pays comme l'Azerbaïdjan, l'Inde (projet de loi relatif à la protection des femmes contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail), le Japon, le Kazakhstan et le Kirghizistan (y compris les mariages forcés et la violence sexuelle). La Mongolie a récemment modifié son code pénal pour faire de la violence exercée contre les femmes un crime contre les enfants, la famille et la moralité sociale.

23. Des pays comme l'Azerbaïdjan, le Cambodge, la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Kirghizistan, le Népal, l'Ouzbékistan, les Philippines, la République de Corée et la Thaïlande ont ces cinq dernières années adopté des législations contre le trafic d'êtres humains. On accorde également beaucoup plus d'importance à la protection et au soutien juridiques en faveur des victimes à l'inverse de l'attitude antérieure qui consistait à les traiter comme des criminels et à ne poursuivre que rarement les trafiquants.

E. Les femmes et les conflits armés

24. Dans les conflits armés, si les combattants sont surtout des hommes ce sont les femmes et les enfants qui constituent la majorité des victimes, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1820 du 19 juin 2008, a reconnu pour la première fois que dans les régions déchirées par la guerre et les zones de conflit les femmes et les filles étaient systématiquement la cible de violences sexuelles.

25. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ce qui préoccupe particulièrement les femmes aujourd'hui ce sont les restrictions imposées à l'accès des filles à l'éducation et celui des femmes à l'emploi au nom de principes religieux, en particulier dans les zones de conflit et dans celles venant de sortir d'un conflit. La protection des femmes enceintes et de leur santé, notamment dans les camps, en raison principalement de la quasi impossibilité de recevoir des soins médicaux dans les zones de conflit, est un autre sujet de préoccupation majeur.

26. Les femmes réfugiées sont souvent menacées lorsqu'elles fuient la persécution dans leur propre pays. À l'intérieur des camps de réfugiés les tensions et la violence sont exacerbées. Il arrive même que les femmes soient victimes de sévices de la part des autorités des camps et des équipes de secours censés les protéger.

27. Certains pays, comme la Turquie, organisent des stages de formation pour sensibiliser les personnels de sécurité à la problématique de la discrimination entre les sexes et distribuent aux militaires des matériels de formation sur l'égalité des sexes et la prévention de la violence à l'égard des femmes. Des stages de sensibilité à cette problématique dans les opérations de maintien de la paix sont également organisés aux Philippines et en Thaïlande, et les autorités afghanes ont souligné la nécessité de faire suivre une formation appropriée aux troupes présentes dans le pays.¹⁶ La première unité entièrement féminine de maintien de la paix des Nations Unies a été déployée en 2007 et était composée de femmes policières indiennes spécialement entraînées. En Nouvelle-Zélande, les femmes sont encouragées à participer à des missions de maintien de la paix et elles représentent jusqu'à 30 % de tout le personnel de maintien de l'ordre public du pays.

28. Les Gouvernements de nombreux pays insulaires du Pacifique ont également reconnu qu'il était important de consulter les femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans les opérations de consolidation de la paix, et également de comprendre leurs besoins et leurs priorités. En 2007, par exemple, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, avec l'assistance du Centre du Programme des Nations Unies pour le développement pour le Pacifique et femLINKpacific, a organisé une conférence régionale sur les femmes, la paix et la sécurité humaine pour déterminer les menaces qui pesaient sur la sécurité des femmes, discuter des politiques à adopter et constituer des partenariats pour renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix dans cette sous-région. En 2008, le Comité de sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique s'est réuni pour examiner les causes des conflits et leur prévention et a convenu qu'il fallait que les femmes jouent un rôle en la matière. Le Comité a également approuvé les Principes directeurs relatifs à la gestion des terres et à l'atténuation des conflits fonciers montrant par là l'importance qu'il attachait à ce rôle.¹⁷

F. Les femmes et l'économie

29. Au cours de la période 1998-2008, les ratios emploi/population pour les femmes adultes ont baissé légèrement, passant de 70 à 69,3 en Asie de l'Est et de 59,9 à 58,7 en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, mais ils ont augmenté modestement en Asie du Sud, de 36,7 à 37,6. En Indonésie, entre 2001 et 2007, on comptait deux fois moins de femmes que d'hommes dans le monde du travail tandis qu'en 2007, au Pakistan, malgré une progression de plus de 80 % de l'emploi féminin, le ratio emploi/population pour les femmes (19,9 %) était de quatre fois inférieur à celui des hommes (79,1 %)¹⁸. Dans les pays d'Asie centrale, le nombre d'emplois occupés par des femmes a chuté au cours des deux décennies qui ont suivi l'éclatement de l'Union soviétique¹⁹.

¹⁶ Déclaration de la Mission permanente de l'Afghanistan devant le Conseil de sécurité des Nations Unies lors du débat public sur les femmes, la paix et la sécurité, le 19 juin 2008.

¹⁷ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, «Forum regional security committee complete meeting», *Solomon Times Online* du 9 juin 2008, www.solomontimes.com/news.aspx?nwID=1922. Pour le texte complet des Principes directeurs et du Cadre, voir www.forumsec.org/pages.cfm/security/landmanagement-conflict-minimisation/. Voir également S/PV.6180 (Reprise I).

¹⁸ Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes, Mars 2009* (Genève, 2009).

¹⁹ BAsD, PNUD et CESAP, *Pursuing Gender Equality through the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (Manille, 2006).

30. En Asie du Sud, plus de 60 % de la main-d'œuvre féminine est employée dans l'agriculture tandis qu'en Asie du Sud-Est les femmes constituent jusqu'à 90 % de la main d'œuvre rizicole.²⁰ En Asie de l'Est ainsi qu'en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, environ 60 % des femmes sont employées dans l'industrie et les services (2007)²¹. Les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre peu qualifiée, temporaire, auxiliaire, saisonnière et contractuelle.

31. Si la crise économique actuelle a frappé d'abord les secteurs à dominante masculine comme la finance, les assurances et la construction, beaucoup de secteurs à dominante féminine, notamment les industries d'exportation, le secteur manufacturier, le tourisme et les services, ont été parmi les plus touchés depuis la fin de 2008. À Samoa et dans d'autres pays insulaires du Pacifique, beaucoup de femmes travaillent dans les industries du vêtement et de l'artisanat qui dépendent énormément du tourisme et des marchés étrangers, secteurs qui sont tous déprimés. On a beau avoir des preuves suffisantes de l'impact de la crise sur les femmes, rien ne montre que les plans nationaux de relance tiennent compte de leurs besoins et préoccupations et prévoient des investissements dans l'emploi féminin. Toutefois, certains pays de la région, comme l'Azerbaïdjan et l'Indonésie, ont adopté un processus budgétaire intégrant les sexospécificités afin que les ressources financières de l'État soient utilisées de manière non discriminatoire, dans l'optique de l'égalité économique entre les hommes et femmes.

32. Les femmes constituent une part disproportionnée de la main-d'œuvre vulnérable dans la région. En Asie du Sud, on compte 77,5 % de personnes occupant un emploi précaire, soit le taux le plus élevé au monde, et les données correspondant à 2007 font apparaître que, dans cette même sous-région, 85,1 % des femmes qui travaillent occupent un emploi précaire contre 74,3 % d'hommes.²² Il est important pour le développement que la main-d'œuvre féminine augmente mais il est également crucial que les emplois qu'occupent les femmes ne conduisent pas à leur exploitation ou à la discrimination à leur encontre et qu'ils leur offre une certaine protection sociale. En Fédération de Russie, on s'efforce d'améliorer le respect des normes de travail à l'égard des femmes afin d'éliminer des incidents tels que les renvois de femmes enceintes et de femmes ayant des enfants en bas âge.

33. Les écarts de salaires sont encore vastes dans la région et ils se creusent davantage en période de crise économique. En 2004, les salaires des femmes kazakhes et kirghizes étaient un peu plus du tiers de ceux des hommes.²³ En Fédération de Russie, le salaire des femmes représente 64 % de celui des hommes. Si les disparités de salaires entre les hommes et les femmes se sont réduites en Nouvelle-Zélande, ce n'est pas le cas en Australie où elles se sont accentuées (de 13 à 16 %).²⁴ Le Gouvernement australien a pris l'engagement de réduire cet écart, en augmentant le volume de la main-d'œuvre féminine et apportant un soutien aux familles afin d'équilibrer les obligations professionnelles des femmes et leurs responsabilités ménagères.

34. À Samoa, la participation des femmes à l'économie est soutenue par des programmes de développement des qualifications dans les villages visant à aider les femmes au chômage à trouver une activité rémunératrice. Le Gouvernement de

²⁰ FAO, "Gender and food security: division of labour", voir www.fao.org/Gender/en/lab-e.htm.

²¹ Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes, Mars 2009* (Genève, 2009).

²² Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes, Mars 2009* (Genève, 2009), p. 33.

²³ CESAP, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2008* (publication des Nations Unies, n° de vente E.09.II.F.1), p. 40.

²⁴ C. Chubb et autres, *ITUC Report: The Global Gender Pay Gap* (Londres, Confédération syndicale internationale, 2008), p. 15.

Brunéi Darussalam encourage et soutient le développement des petites et moyennes entreprises où se concentrent aujourd'hui 92 % des emplois du secteur privé. Plus de la moitié de ces entreprises appartiennent à des femmes. Celles-ci occupent aujourd'hui 59 % des emplois dans les professions libérales, techniques, administratives et de gestion et bénéficient d'un droit absolu à la propriété.

35. Certains gouvernements, notamment ceux de la Thaïlande et du Viet Nam, ont adopté des législations pour garantir de bonnes conditions de travail et des avantages économiques aux femmes qui travaillent. Le Gouvernement vietnamien a également promulgué un décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des institutions de microfinance qui offrent aux femmes pauvres des conditions favorables d'accès au microcrédit.

36. Dans de nombreux pays, l'âge de la retraite continue d'être plus bas pour les femmes que pour les hommes bien que, biologiquement, les femmes soient prédisposées à une espérance de vie plus longue et qu'elles perçoivent souvent des retraites calculées sur des salaires plus bas.

G. Les femmes et la prise de décisions

37. La politique, aux niveaux national et local, est traditionnellement dominée par les hommes. Plusieurs pays de la région se sont engagés à élargir la participation des femmes aux processus décisionnels dans le secteur public; toutefois la représentation des femmes dans les instances parlementaires demeure très faible dans les États insulaires du Pacifique. En 2008, aucune candidate n'a réussi à se faire élire comme député à Nauru, les Palaos ou Tonga.²⁵ Les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon et Tuvalu n'ont encore jamais eu de femme parlementaire. En République islamique d'Iran, les femmes n'ont remporté que 2,8 % des sièges au Parlement lors de l'élection de 2008.²⁶ Après l'abolition des quotas qui a suivi l'éclatement de l'Union soviétique, beaucoup de pays d'Asie centrale ont enregistré une forte baisse des niveaux, autrefois élevés, de représentation féminine, ce qui a conduit à la réintroduction des quotas dans ces pays.

38. Bien que des études montrent que les femmes élues localement sont mieux équipées pour répondre aux besoins locaux prioritaires, leur participation à ce niveau demeure faible dans de nombreux pays : ainsi en Thaïlande les femmes ne représentent que 5,88 % des présidents des conseils locaux et des membres des organisations administratives locales, conseils provinciaux et conseils de district.

39. Dans divers pays, des mesures spéciales temporaires, telles que des quotas ou des sièges réservés aux femmes, sont de plus en plus souvent adoptées ou proposées. Toutefois, on admet qu'une représentation plus importante de femmes par un système de quotas ne se traduit pas nécessairement par un élargissement de leur pouvoir. En Afghanistan, par exemple, où un tiers des parlementaires sont des femmes en vertu du quota fixé par la Constitution, celles-ci demeurent encore exclues de nombreux processus décisionnels.²⁷ Il est essentiel que des mesures spéciales temporaires soient introduites ainsi que des stratégies visant à promouvoir et renforcer la participation des femmes à la vie politique.

²⁵ Aux Tonga, aucune femme n'a été élue en 2008 mais une femme a été nommée au sein du gouvernement. Étant donné que les ministres siègent également au Parlement, on compte donc une femme sur un total de 32 membres. Le Gouvernement tongan a déclaré que le nombre de sièges occupés par une femme au Parlement était de 1 en 2005, 2 en 2006 et 2007 et 1 en 2008 et 2009.

²⁶ Union interparlementaire, *Les femmes au Parlement en 2008: regard sur l'année écoulée* (Genève, 2009), p. 4.

²⁷ Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, « Afghanistan: vue d'ensemble », voir www.ungei.org/infobycountry/afghanistan.html.

40. Plusieurs pays ont déjà mis en œuvre de telles stratégies : le Gouvernement japonais a adopté en 2005 un plan global de base pour l'égalité des sexes, fixant des objectifs pour promouvoir une participation plus large des femmes à la prise des décisions, c'est-à-dire, « ...dans tous les domaines afin que les femmes occupent au moins 30 % des postes à responsabilité à tous les niveaux de la société d'ici à 2020 ». Les objectifs étaient les suivants : a) faire passer à 30 % la proportion de femmes recrutées sur concours dans l'administration avant 2010; b) faire passer à 33,3 % la proportion des femmes au sein du Conseil consultatif national avant la fin de 2010; et c) faire en sorte qu'avant 2020 le nombre de membres hommes ou femmes au sein de ces instances ne tombe pas au-dessous de 40 % de la composition totale.

41. Pour répondre aux préoccupations des femmes, le Gouvernement indonésien inclut des groupes féminins dans le processus de discussion de la planification du développement à tous les niveaux et encourage les femmes à s'engager politiquement pour atteindre une représentation de 30 % aux postes de responsabilité.

42. En 2006, le Gouvernement kirghize a adopté un décret présidentiel portant sur les mesures à prendre pour améliorer la situation relative à l'égalité des sexes dans le pays. En 2008, il a adopté une loi sur l'égalité des droits et des chances garanties par l'État pour les hommes et les femmes afin d'assurer une représentation équilibrée des deux sexes à tous les niveaux de responsabilité.

43. Soucieux de promouvoir le rôle de la femme aux postes de responsabilité et de renforcer sa participation à la vie parlementaire et dans la fonction publique à tous les niveaux, le Gouvernement thaïlandais a élaboré un plan de développement en faveur des femmes dans le cadre du dixième Plan de développement économique et social national pour 2007-2011.

44. En 2007, la Commission nationale vietnamienne pour la promotion de la femme a organisé un stage de formation pour renforcer la présence féminine à l'Assemblée nationale.²⁸

H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

45. Les mécanismes institutionnels destinés à favoriser la promotion de la femme dans de nombreux pays de la région font état du manque de moyens financiers et humains ce qui les empêche d'être plus efficaces. Le statut et l'importance accordés à ces mécanismes dépendent également des changements intervenant à la tête de l'État, dans les partis politiques et les administrations publiques.

46. Il importe d'établir des liaisons plus efficaces entre les mécanismes nationaux pour les femmes et la société civile, les organisations de femmes aux niveaux national et international, les médias et autres parties prenantes afin de définir les priorités essentielles pour les femmes et préconiser des changements institutionnels. Les autorités ouzbèkes ont fait savoir que les rapports tenus existant entre les comités de femmes et les médias nuisaient à l'efficacité du mécanisme national. L'établissement de partenariats et la coopération avec les hommes et les jeunes a également été considéré comme une stratégie à ne pas négliger.

²⁸ Nguyen Thi Mai, "333 first-time female candidates for the XII National Assembly received skill training," *The National Committee for the Advancement for Women in Viet Nam News in Brief*, 19 septembre 2007, voir www.ubphunu-nc-faw.gov.vn/?lang=E&func=newsdt&CatID=129&newsid=1664&MN=114.

47. Le Gouvernement vietnamien a déclaré que la proportion de responsables féminines dans l'administration publique, les organes judiciaires, la recherche et les institutions scientifiques était encore faible et ne correspondait pas à la contribution des femmes au développement socioéconomique.

48. Pour être mieux en mesure de surmonter les obstacles institutionnels au progrès de la femme, des recherches complémentaires et des données ventilées par sexe sont nécessaires. Des pays comme l'Azerbaïdjan et l'Indonésie font état de contraintes financières dans la collecte de données désagrégées par sexe, en particulier dans des domaines critiques tels que les statistiques relatives à la violence contre les femmes, l'emploi des femmes et leur participation aux processus décisionnel et les statistiques au niveau infranational.

49. Le Gouvernement turc a proposé la création d'une commission pour l'égalité des chances qui a été soumise à la grande Assemblée nationale de Turquie; cette proposition, une première pour ce pays, a été approuvée par les commissions pertinentes ainsi qu'à l'Assemblée générale. Aux Tonga, un ministère s'occupe désormais des questions féminines.

I. Les femmes et les droits de l'homme

50. Beaucoup de gouvernements reconnaissent que les femmes et les filles sont effectivement victimes de discrimination sexuelle tant dans la sphère publique que dans la sphère privée et qu'il importe de protéger leurs droits humains. Tous les pays de la région ont signé ou ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'exception de la République islamique d'Iran, Nauru, les Palaos et les Tonga. Les pays de la région devenus tout récemment États parties sont : Brunéi Darussalam (2006), Îles Cook (2006), Kiribati (2004), Îles Marshall (2006) et États fédérés de Micronésie (2004)²⁹. Toutefois, un certain nombre de pays ont émis des réserves à l'égard de la Convention pour des raisons religieuses, culturelles et de conflit avec les lois nationales.

51. Les pays de la région ci-après ont signé le Protocole facultatif de la Convention, l'ont ratifié ou y ont accédé : Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Cook, Îles Salomon, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Maldives, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Turkménistan et Vanuatu. La sous-région du Pacifique a pris l'initiative d'élaborer des indicateurs de conformité législative pour suivre les progrès de l'application des dispositions de la Convention.³⁰

52. Les pratiques discriminatoires, les violations flagrantes des droits des femmes et l'impunité, en particulier en ce qui concerne la violence, persistent dans toute la région malgré les engagements pris par les gouvernements de protéger et de promouvoir les droits des femmes. Une application plus efficace des lois et une éducation juridique sont nécessaires. Toutefois, si des progrès ont été faits dans la promulgation de lois et de textes législatifs sur l'égalité des sexes, il n'en est pas nécessairement résulté une plus grande égalité pour de nombreuses femmes en raison de la persistance de structures de pouvoir profondément enracinées, d'attitudes, pratiques et systèmes socioculturels ancrés dans des coutumes et des traditions qui maintiennent les femmes dans un état de sujétion.

²⁹ Au 29 juin 2009.

³⁰ Déclaration de M^{me} Fekitamoeloa 'Utoikamanu, Représentante permanente des Tonga auprès des Nations Unies, au nom du groupe du Forum des îles du Pacifique, lors de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, 27 février 2008, à New York.

53. Plusieurs pays de la région ont identifié et révisé les lois discriminatoires à l'égard des femmes. En Thaïlande, plusieurs lois ont ainsi été revues ou adoptées ces dernières années dans le cadre d'un processus participatif afin de renforcer l'égalité des sexes ou d'améliorer le sort des femmes. Ainsi, un amendement au code pénal fait du viol conjugal un délit et la définition de la « victime » a été élargie pour permettre à un homme de déposer plainte pour viol contre une femme ou un autre homme. Les femmes enceintes condamnées à mort voient désormais leur sentence commuée en prison à vie. Un amendement au code commercial modifie les restrictions relatives au droit des femmes à demander le divorce. En outre, une loi portant sur la violence domestique a été promulguée en septembre 2007. En avril 2009, un projet d'amélioration des conditions de vie des femmes détenues a été lancé à l'initiative de la princesse Bajrakitiyabha Mahidol, procureure publique et membre de la campagne pour de meilleures conditions de détention des femmes dans les prisons.

54. Le Gouvernement azerbaïdjanais a adopté une loi garantissant l'égalité des sexes, définissant la discrimination sexuelle, portant remède aux discriminations multiples et aggravées et englobant toute une série de mesures spéciales. Un Plan d'action national relatif à la famille et à la condition de la femme (2008-2012) a été récemment présenté et l'article 17 de la loi visant à garantir l'égalité des sexes interdit le harcèlement sexuel. Le Ministère de la justice a organisé des stages de formation pour les juges, les représentants de la force publique et les représentants de la profession juridique afin de les sensibiliser à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

55. Le Gouvernement vietnamien a adopté un amendement à la loi sur l'assurance sociale afin d'y inclure des dispositions s'appliquant à la fois aux hommes et aux femmes. La loi sur le VIH/sida met particulièrement l'accent sur la protection de la femme. L'Assemblée nationale a adopté une loi sur l'égalité des sexes qui est entrée en vigueur en juillet 2007. Elle a pour but de renforcer le système juridique en faveur de l'égalité des sexes et du progrès de la femme, de définir des aspects essentiels de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie sociale et familiale, de promouvoir les mesures d'égalité entre les sexes et de fixer les responsabilités des organismes.

J. Les femmes et les médias

56. Des ateliers et des conférences sur les femmes et les médias ont été organisés. Dans de nombreux pays de plus en plus de femmes travaillent dans les médias et étudient le journalisme et la communication de masse. Toutefois, les femmes continuent d'être stéréotypées dans une proportion beaucoup plus grande que les hommes. Ainsi, dans la publicité, les programmes télévisés, les journaux et magazines, on présentera plus souvent les femmes comme des ménagères, des objets sexuels à la disposition des hommes et victimes de violences, de harcèlement sexuel, d'agressions et de meurtres. Le plus souvent, les femmes se voient confier des rôles s'inscrivant dans des normes strictes imposées par la société ou bien elles sont stéréotypées en malheureuses victimes ou en célébrités clinquantes. Selon le Projet mondial de surveillance des médias 2005, les femmes sont (dans le monde) près de deux fois plus susceptibles que les hommes d'être présentées comme des victimes : 19 % des femmes apparaissant dans les journaux télévisés sont représentées de cette façon contre 8 % des hommes³¹ et seules 21 % des personnes interviewées dans un journal télévisé ou en constituant un des sujets, sont des femmes. Par ailleurs, les reportages ayant pour sujet principal une femme ou des femmes tendent à être traités de manière secondaire à la différence des reportages dont les hommes sont les vedettes.

³¹ Margaret Gallagher, *Who makes the news? Global Media Monitoring Project 2005* (Londres, World Association for Christian Communication, 2005), p. 18.

57. Malgré une présence féminine plus visible depuis 1995, année où 17 % des personnalités occupant le devant de la scène dans la presse radiophonique et télévisée étaient des femmes, la situation en 2005 a été décrite comme catastrophique. Les journalistes peuvent parfois faire preuve de sexisme dans leurs reportages, par exemple en Thaïlande, où il est arrivé que les femmes soient rendues responsables de la violence dont elles ont été victimes (voir CEDAW/C/THA/4-5).

58. Beaucoup de gouvernements de l'Asie et du Pacifique ont reconnu que les médias, notamment la radio, la télévision et les journaux, jouaient un rôle important dans la promotion des intérêts des femmes et de l'égalité des sexes et contribuaient à décourager les pratiques discriminatoires à leur égard ou leur portant préjudice. La Société nationale de radiodiffusion du Kirghizistan est à l'origine d'un certain nombre de programmes consacrés à la problématique hommes-femmes (« Les femmes dans les forces de maintien de l'ordre », « l'activité parlementaire des femmes », « Les femmes des régions rurales », et « La situation des femmes handicapées »). En novembre 2008, le gouvernement a approuvé une campagne d'activisme de 16 jours contre les violences sexistes afin de renforcer la sensibilisation du public à ce problème.

59. Des valeurs patriarcales immuables, souvent internalisées et inconscientes, semblent constituer l'un des facteurs responsables du sexisme dans l'industrie des médias. Selon un rapport des Philippines, certains professionnels des médias ne se rendraient pas compte qu'un langage sexiste peut influencer sensiblement la manière dont leurs lecteurs, téléspectateurs et auditeurs perçoivent les femmes (voir CEDAW/C/PHI/5-6). Le problème est encore aggravé par le fait que les grands groupes de presse n'ont pas vraiment renforcé la présence féminine en leur sein. Les femmes employées dans ce secteur continuent de percevoir des salaires inférieurs à ceux des hommes et à n'être représentées que de manière marginale dans les conseils d'administration et les syndicats tandis que leurs perspectives de carrière sont généralement plus limitées que celle des hommes.

60. Certains pays d'Asie ont élaboré des codes d'éthique pour les médias. Les « canons du journalisme » en Malaisie, le code de déontologie des journalistes à Singapour et le code d'éthique de la presse en République de Corée en sont des exemples. Ces codes peuvent être encore améliorés afin que la presse évite de donner une image stéréotypée de la femme et que l'industrie des médias finisse par considérer ces stéréotypes comme inacceptables du point de vue déontologique.³²

61. Il est devenu nécessaire de revoir la manière dont la femme et les médias sont conceptualisés dans le Programme d'action de Beijing pour tenir compte des changements rapides qui interviennent au moment où le monde évolue vers la société de l'information et du numérique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) transforment radicalement la manière dont le monde fonctionne et elles sont au cœur du développement de structures fondamentales de pouvoir à l'intérieur des pays et entre ceux-ci ainsi qu'entre les acteurs institutionnels, privés et civils et les infrastructures. Il est donc crucial que les préoccupations et les besoins des femmes soient pris en compte dans les politiques émergentes de réglementation des TIC.

62. La prolifération de plus en plus rapide de la pornographie et des représentations de l'exploitation des femmes à des fins sexuelles et violentes sur Internet, en particulier la facilité avec laquelle les garçons peuvent accéder à ces images est particulièrement préoccupante car elle risque de rendre acceptables auprès

³² Jac SM Kee, "Women, gender and media", document présenté au Asia Media Summit Pre-Workshop on Gender, Kuala Lumpur, 8 mai 2005, www.genderit.org/en/index.shtml?w=a&x=91365.

de ces derniers l'exploitation sexuelle et la violence à l'égard des femmes et des enfants et de favoriser la multiplication des actes engendrés par de tels comportements. On peut utiliser divers supports issus de ces nouvelles technologies pour encourager la violence à l'égard des femmes. Les vidéodisques numériques, par exemple, permettent une plus grande interactivité entre les utilisateurs et les images; les groupes de discussion facilitent l'échange d'informations sur les moyens de trouver et d'exploiter les femmes; des sites web affichent des données à caractère pornographique en quantités considérables; les sites de dialogue en ligne facilitent la préparation des jeunes femmes et hommes à l'acceptation des abus sexuels; le protocole de transfert de dossiers (ftp) est utilisé pour l'échange de fichiers pédopornographiques; et certaines communautés virtuelles encouragent l'achat, la vente, l'abus, la dégradation et le harcèlement des femmes. Le flou qui entoure la réglementation de l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies à ces fins nocives favorisent ce type d'activité.

63. Le Gouvernement philippin constate en particulier avec inquiétude que les nouveaux médias ont permis aux réseaux de trafiquants d'êtres humains de fonctionner plus facilement. L'absence d'organisme chef de file ou de mécanisme qui serait chargé d'élaborer des directives et de suivre la problématique de l'égalité des sexes dans les TIC a gravement compromis la capacité des autorités publiques d'intervenir sur ces questions dans les nouveaux médias (voir CEDAW/C/PHI/5-6).

64. Le fait que de nombreuses organisations féminines aient su tirer parti du potentiel de nombreuses TIC est un aspect positif. Les médias traditionnels, comme la radio, continuent d'être les principales sources d'informations accessibles aux citoyens ordinaires et en particulier aux femmes pauvres. Aux Fidji et dans d'autres pays insulaires du Pacifique, les groupes de femmes utilisent la radio avec efficacité pour échanger des informations. Au Tadjikistan en revanche, l'accès limité des femmes aux moyens de communication de masse a été mentionné comme l'une des raisons pour lesquelles les femmes des régions rurales ne participaient guère à la vie socio-politique ni au processus électoral (voir CEDAW/C/TJK/1-3).

K. Les femmes et l'environnement

65. La prise en compte de la problématique du genre dans la politique environnementale s'est imposée dans de nombreux pays de la région; dans certains d'entre eux, les femmes participent aux processus décisionnels, en particulier au niveau de gestion intermédiaire dans les ONG et dans les organismes publics chargés des questions environnementales³³. Plusieurs pays ont examiné concrètement l'impact du développement sur l'environnement et ses conséquences pour les femmes et ont entrepris des audits de programmes sous l'angle de la sexospécificité. On en trouve un exemple dans le Plan d'action national du Pakistan pour la mise en œuvre des engagements de Beijing qui comprend un chapitre sur les femmes et l'environnement.

66. La croissance économique rapide de la région de l'Asie et du Pacifique a eu un coût environnemental considérable: déforestation et destruction des terres humides, accroissement des émissions de dioxyde de carbone et pollution de l'eau et de l'air, notamment. De nombreux pays sont victimes de stress environnemental et sont menacés par les conséquences négatives potentielles des changements climatiques. Cette situation va accentuer le risque d'insécurité alimentaire et de perte des moyens de subsistance, en particulier pour les pauvres et les femmes des régions rurales. Dans les zones écologiquement fragiles et marginales, notamment dans les petits États insulaires en développement à forte concentration de population, le développement est fréquemment ralenti par les catastrophes naturelles.

³³ PNUE, "Genre et environnement: exemples qui inspirent" www.unep.org/gender/env/inspiring.

67. De toutes les régions de la planète, l'Asie-Pacifique est celle où se produisent le plus grand nombre de catastrophes naturelles. Bien que les femmes aient été très affectées par celles-ci, elles n'en sont pas moins souvent, pour des raisons sexistes, privées d'accès à l'information, en particulier à celle provenant des systèmes d'alerte précoce. C'est ainsi qu'un nombre disproportionné de femmes ont péri lors du tsunami de 2004, dans l'océan Indien.³⁴

68. Dans les ménages pauvres, ce sont généralement les femmes et les enfants qui sont chargés de trouver les combustibles et l'eau. Ils s'occupent également de la cuisine et passent une grande partie de leur temps à l'intérieur de leurs habitations à proximité de fourneaux qui brûlent du charbon de bois, du bois et de la biomasse et produisent une fumée dangereuse pour la santé.

69. De nombreux programmes environnementaux font encore souvent l'impasse sur les problèmes de genre. Beaucoup de pays n'ont pas de spécialistes de ces questions dans les ministères de l'environnement et ce sont les hommes qui tendent à dominer ces derniers.³⁵ Toutefois, certains gouvernements ont pris des mesures pour remédier à cet état de choses.

70. Le Gouvernement turc, par exemple, a inclus dans son plan d'action national pour l'égalité des sexes pour 2008-2013 un chapitre sur l'environnement et les femmes et constitué un comité de suivi et d'évaluation chargé précisément de cette problématique.

71. Le Gouvernement thaïlandais a créé un poste de directeur de l'égalité des sexes et mis en place des groupes de contact pour l'égalité des sexes au sein du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement. Celui-ci collectera des données ventilées par sexe pour faciliter l'analyse des effets des projets et des programmes aux fins de l'élaboration des politiques nationales sur le développement équitable et durable.³⁶

72. Le Gouvernement samoan a adopté 13 accords internationaux et 5 accords régionaux favorisant la participation des femmes à la conception des stratégies de gestion des catastrophes et de réduction des risques de catastrophe, ce qui a permis aux femmes d'apporter leur contribution et de prendre en compte les aspects sexospécifique des catastrophes et des changements climatiques.

73. Le Gouvernement philippin considère que la problématique hommes-femmes a un caractère transsectoriel; c'est pourquoi il a incorporé des mesures portant sur l'égalité des sexes dans le secteur environnemental, notamment la gestion des forêts et de la biodiversité, la pollution, les déchets solides et l'agriculture durable. Il exécute également des projets contribuant à l'application de la Convention sur la biodiversité³⁷, en tenant particulièrement compte des rôles joués par les deux sexes.³⁸ Le Département de l'environnement et des ressources naturelles soumet des rapports sur les questions relatives aux genres à la Commission nationale de la condition de la femme philippine.³⁹

³⁴ Ansa Masaud, Cecilia Njenga et Lucia Kiwala, "Climate Change is not gender neutral", *Urban World*, vol. 1, n° 2, mars 2009, p. 30.

³⁵ PNUE, *Sondage de 2006 sur l'intégration des genres dans les ministères de l'environnement des gouvernements*, p. 22.

³⁶ Ibid.

³⁷ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.

³⁸ PNUE, *Sondage de 2006 sur l'intégration des genres dans les ministères de l'environnement des gouvernements*, p. 13.

³⁹ Ibid. p. 35.

L. La petite fille

74. On reconnaît généralement que favoriser l'épanouissement de la petite fille est l'une des stratégies les plus efficaces pour le progrès socioéconomique. Les investissements consentis dans l'éducation des fillettes et les activités génératrices de revenus à cette fin ont des retombées bénéfiques sur plusieurs générations et des effets multiplicateurs pour l'ensemble de la société.⁴⁰

75. Cela dit, la réalité régionale n'est guère brillante pour les petites filles. La préférence culturellement marquée pour les enfants mâles fait que les filles sont souvent désavantagées par rapport aux garçons sur les plans de l'éducation, de l'alimentation et de la possibilité d'avoir une activité rémunératrice; elles sont également plus susceptibles d'être victimes de malnutrition, d'avortement sélectif et d'infanticide. La région de l'Asie et du Pacifique abrite les trois quarts des enfants rachitiques ou présentant une insuffisance pondérale, principalement des petites filles.⁴¹ La moitié des enfants faméliques du monde se trouvent dans la seule Asie du Sud. Les femmes sont les dernières à manger et également celles qui mangent le moins.⁴² Le grand nombre de femmes enceintes souffrant d'anémie et de malnutrition explique également en partie les taux de mortalité maternelle élevés dans cette sous-région.

76. C'est également en Asie du Sud que les fillettes risquent le plus d'être mariées précocement: plus de 30 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont mariées.⁴³ Le mariage précoce augmente le risque d'infection par le VIH et de complications dues à la grossesse et à l'accouchement, et empêche généralement les filles de recevoir une éducation et donc de jouer un rôle dans la vie économique. La combinaison du taux rapide d'infection par le VIH, en particulier parmi les filles et les femmes, de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des filles et des jeunes femmes, de l'absence d'informations et de services de santé génésique conviviaux est également alarmante.

77. Le tourisme pédophile, la prostitution infantine et les autres formes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales sont depuis plusieurs années bien documentés en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est mais, tout récemment, un travail de recherche effectuée à la demande de la CESAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Réseau contre la prostitution infantine, la pornographie infantine et le trafic d'enfant à des fins sexuelles (ECPAT International) aux Îles Cook, aux Îles Salomon, aux Fidji, à Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Samoa, et à Vanuatu, a confirmé que ces pratiques étaient également très répandues dans tout le Pacifique où la demande est souvent alimentée par les industries forestière, halieutique et minière ainsi que par le tourisme.

78. Grâce aux efforts concertés des gouvernements, des Nations Unies et des ONG, des progrès ont été accomplis ces dernières années, en particulier dans le trafic transfrontière et le tourisme pédophile dans la sous-région Bassin du Mékong. En 2008, le Gouvernement singapourien a adopté un code pénal protégeant les jeunes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

⁴⁰ Banque mondiale, "Adolescent girls in focus at the World Economic Forum", <http://go.worldbank.org/QWPUUOPVY0>.

⁴¹ Banque asiatique de développement, « Child Protection », www.adb.org/SocialProtection/child.asp.

⁴² CESAP, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2007* (publication des Nations Unies, n° de vente E.07.II.F.4), p. 116.

⁴³ S. Mathur, M. Greene et A. Malhotra, *Too Young to Wed: the Lives, Rights and Health of Young Married Girls* (Washington, D.C., International Center for Research on Women, 2003), p. 2.

79. Certains gouvernements offrent aux familles des incitations pour qu'elles envoient leurs filles à l'école empêchant ainsi qu'elles ne soient mariées précocement et leur permettant d'exercer leur droit à l'éducation. Certains systèmes éducatifs incluent la santé sexuelle dans leur programme afin d'informer les jeunes de problèmes tels que la responsabilité sexuelle et la prévention de l'infection par le VIH. On considère de plus en plus que la coopération avec les garçons et les hommes est un moyen stratégique de promouvoir l'égalité des sexes dès le plus jeune âge en modifiant les croyances, les attitudes et les comportements.

80. Au cours des cinq dernières années, plusieurs gouvernements ont pris des mesures pour remédier à la situation des petites filles. On en trouvera quelques exemples ci-après.

81. Le Gouvernement cambodgien a élaboré un plan d'action national pour 2008-2012 dans le but d'éliminer le travail des enfants, notamment le trafic des enfants et des femmes, la prostitution infantile, la pédopornographie et toutes les autres formes d'exploitation des enfants.

82. Le Gouvernement thaïlandais est intervenu systématiquement pour réviser les lois en vigueur et en promulguer de nouvelles pour harmoniser sa législation nationale avec les principes et les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant⁴⁴, afin de protéger et de promouvoir le droit des fillettes à l'égalité de traitement et de chances. Un forum a été créé pour permettre aux enfants, en particulier aux filles, de faire entendre leur voix. Créé originellement dans quatre provinces en 2005, ce forum s'est étendu à tout le pays en 2006.

83. Le Gouvernement singapourien a eu recours à l'Association des pères dévoués et engagés et l'Association d'hommes chefs de famille tandis qu'à Hong Kong (Chine) le Bureau de l'éducation a lancé une initiative concernant l'égalité des chances pour tous, rejetant la pratique consistant à séparer les garçons et filles selon les matières enseignées, pratique qui renforce les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge.

84. Le Gouvernement australien s'est engagé à faire en sorte que tous les enfants puissent être éduqués dès leur plus tendre enfance et à modifier la loi de 1975 sur la famille soulignant le droit de l'enfant de connaître ses deux parents et d'être protégé de tout danger.

II. CONCLUSION

85. On aura pu constater que de nombreux progrès ont été accomplis dans les 12 domaines critiques énoncés dans le Programme d'action de Beijing. Toutefois, il reste beaucoup à faire, et à un rythme plus soutenu, pour respecter les engagements pris à Beijing en 1995 et favoriser des changements radicaux. Tandis que de nouvelles menaces et de nouveaux défis apparaissent, des obstacles persistent qu'il faut surmonter. Le présent examen offre aux gouvernements de la région l'occasion de recentrer leurs efforts conjointement pour progresser plus rapidement vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La réalisation de tous les OMD dépend dans une large mesure du respect des engagements pris pour parvenir à l'égalité des sexes. La région ne peut pas se permettre d'échouer.

- - - - -

⁴⁴ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1577, No. 27531.